



# Flash Aiguillon

**S.C.A.P.I.A.D.**  
Société Coopérative Apicole  
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère  
N° 229 – Mai 2016 – 22ème année

Voilà, c'est fait !!!  
Nous sommes désormais dans nos nouveaux locaux au 22 place Bernard Palissy à Poisat, à moins d'un kilomètre de notre ancien site. Bien sûr tout n'est pas encore parfait, ni terminé, mais il est possible de vous accueillir. Venez visiter votre local qui, en plus des 3 ouvertures habituelles, est ouvert aussi le samedi matin.

## S.C.A.P.I.A.D.

Jours d'ouvertures au jour le jour

- Pour les semaines à venir, le calendrier d'ouverture de la coopérative est le suivant :
  - semaine 20 : mercredi 18, vendredi 20 et samedi 21 mai,
  - semaine 21 : lundi 23, mercredi 25, vendredi 27 et samedi 28 mai,
  - semaine 22 : lundi 30 mai, mercredi 1, vendredi 3 et samedi 4 juin,
  - semaine 23 : lundi 6, mercredi 8, vendredi 10 et samedi 11 juin,
  - semaine 24 : lundi 13, mercredi 15, vendredi 17 et samedi 18 juin,
  - semaine 25 : lundi 20, mercredi 22, vendredi 24 et samedi 25 juin,
  - semaine 26 : lundi 27 et mercredi 29 juin et vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 juillet,
  - semaine 27 : lundi 4, mercredi 6, vendredi 8 et samedi 9 juillet,
  - semaine 28 : lundi 11, mercredi 13, vendredi 15 et samedi 16 juillet.

## Le coin des débutants :

Les travaux du mois

- Une période de froid pluvieuse confine l'ensemble de la colonie dans la ruche, même pendant la journée. Dans le cas d'une ruche populeuse, l'allongement d'une telle période peut entraîner le déclenchement d'un élevage de reines. Avant la naissance des jeunes reines, cela débouche sur l'essaimage (naturel) de la colonie. **Nous sommes en pleine période d'essaimage en ce moment.** Cela peut continuer au cours du mois de mai si le temps se dégrade et le mauvais temps se maintient quelques jours. Aussi, il faut être vigilant. Si vous ne souhaitez pas que vos ruches essaiment, il faut inspecter tous les cadres, un par un et détruire toutes les cellules royales (sauf si vous constatez pour l'une de vos ruches, il n'y a plus de ponte). C'est le seul moyen pour éteindre la fièvre d'essaimage sans la recherche de la vieille reine et sa suppression.
  - Etre à son rucher au moment d'un essaimage est un moment inoubliable. L'essaimage démarre avec la constitution de la barbe, constituée de centaines d'abeilles agrippées les unes aux autres, au niveau de la planche d'envol. Ensuite avec la vieille reine, la moitié des ouvrières de la colonie s'envole avec un bruit très caractéristique de battement de milliers d'ailes. Cela constitue un

Zone Industrielle du Champ Fila  
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT  
Téléphone : 04.76.25.07.09  
e-mail : [abeille.dauphinoise@gmail.com](mailto:abeille.dauphinoise@gmail.com)  
site : [www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr)

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous accueillent les lundis (de 17 à 19 heures), les mercredis (de 14 à 19 heures), les vendredis (de 14 à 16 heures) et les samedis (de 9 à 12 heures).

*Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable*

nuage qui se déplace vers son premier lieu de chute. Vous restez propriétaire de l'essaim tant que vous pouvez le suivre. Vous êtes responsable des dégâts que vous pourriez entraîner pour suivre votre essaim.

● Si vous n'étiez pas là lors de l'essaimage ou vous ne pouvez pas le suivre, l'essaim devient la propriété du propriétaire du bien où l'essaim s'est posé.

Mais attention, cela peut être une première étape pour atteindre le point de chute final. Quelquefois avant que vous arriviez sur place après l'appel du propriétaire, l'essaim sera déjà parti !

De même avant de vous déplacer inutilement, interrogez le propriétaire car certaines situations (cheminée, très haut perché, ...) ne vous permettront pas de récupérer l'essaim.

Egalement, n'essayez pas de vous surpasser pour récupérer un essaim. Un accident est vite arrivé. Un essaim ne vaut pas les risques que vous encourez pour le récupérer !

● Pour récupérer un essaim, il faut toujours être prêt. Son matériel d'apiculteur et la ruchette/ruche avec de préférence des cadres déjà battis doivent être dans la voiture.

Il y a des situations où la récupération de l'essaim est simple :

- Essaim agrippé à une branche : après avoir placé la ruchette sous l'essaim, il suffit de donner un coup brusque sur la branche ;
- Essaim au sol : l'essaim est poussé vers la ruchette en utilisant l'enfumeur.

L'essaim n'ayant pas la mémoire de l'emplacement original de la ruche, la ruchette peut être placée immédiatement à l'endroit souhaité.

● Dans le cas où vous vous déplacez à l'appel d'un propriétaire pour récupérer un essaim, vous devenez propriétaire de l'essaim au moment où celui-ci est installé dans la ruchette/ruche.

Vous n'êtes pas responsable des dégâts que vous pourriez faire pour récupérer l'essaim dès lors que ceux-ci ne sont pas disproportionnés (couper un arbre alors que couper une branche suffirait largement).

Pour éviter tout malentendu, signalez-le bien à la personne qui vous a téléphoné et qui est, de fait, le propriétaire de l'essaim. Vous n'avez pas à lui payer l'essaim car en le récupérant vous le dégagerez de sa responsabilité et vous lui rendez service !

## L'Abeille Dauphinoise

Bureau du 4 mai 2016

● Le bureau s'est réuni exceptionnellement le mercredi 4 mai après la fermeture de la permanence du syndicat

● Le bureau a validé le principe :

- d'une action porte ouverte au cours de l'automne, tournée vers les adhérents et les habitants de Poisat ;
- d'une inauguration officielle de nos locaux au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année prochaine.

● **Les travaux de nos locaux ne sont pas encore terminés.** Nous allons encore faire appel aux personnes qui se sont proposées d'aider leur syndicat et coopérative. **Au rez-de-chaussée de nos locaux, un tableau va être installé pour signaler les travaux à réaliser.** Les personnes qui ne l'ont pas encore fait pourront ainsi s'inscrire.

● Avec le déménagement, il est possible de proposer de nouveaux services à l'adhérent. Le bureau réfléchit à différentes possibilités et notamment :

- la déclaration des emplacements de ruchers directement sur le site Télérucher,
- l'utilisation du site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) pour rechercher un emplacement de rucher.

## S.C.A.P.I.A.D.

● Les associés-coopérateurs qui souhaitaient ces deux dernières semaines acheter de la cire gaufrée et des cadres de corps n'ont pu être servis.

Nous avons été en rupture de stock.

Les jours fériés du mois de mai ont perturbé les possibilités de livraison de notre fournisseur.

Par ailleurs le fort essaimage rencontré en ce printemps y a également contribué par plus forte consommation de cadres et de cire.

## Perfectionnement en apiculture

Comment développer son cheptel apicole ?

● Il reste encore des places pour la formation « Perfectionnement en apiculture : Comment développer son cheptel apicole ? » qui aura lieu les **samedis 11 et 25 juin** au rucher-école des serres de la ville de Grenoble (à SAINT-MARTIN-D'HERES).

● Seront abordés (i) la notion de génétique et de biologie de l'abeille et connaissance des différentes races d'abeille, (ii) l'aspect sanitaire pour un développement sain des colonies, (iii) pratiquer la sélection des meilleures souches élèveuses et (iv) les principales techniques d'élevage avec mise en pratique sur le rucher école.

● Les droits d'inscription s'élèvent à 80 €.

*Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant la fin de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.*

Le comité de lecture « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère